Acadjaculture et développement des zones rurales lagunaires de la Côte d'Ivoire : cas de la sous-préfecture de Toupah dans le département de Dabou

Kouadio Jacques KOFFI
jacqueskoffikouadio@yahoo.fr
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan

Guenolé Largatan SEKONGO
sekongoguen@yahoo.fr
Université Nangui Abrogoua Abobo-Adjamé

Nanan Kouamé Félix KOUADIO
k_felix2008@yahoo.fr
Université Péléfero Gon Coulibaly de Korhogo

Résumé

Anciennement considérés comme une source d'alimentation et de protéine animale inépuisable, les espaces lagunaires connaissent ces dernières décennies une baisse de leur niveau de production eu égard à leur surexploitation. Ainsi, la pêche, qui occupait une part importante des populations riveraines, est désormais confrontée à la disparition des espèces aquatiques, à la baisse de son rendement et à son incapacité à approvisionner les marchés urbains en produits halieutiques. L'acadjaculture, qui se présente comme une activité de préservation des espèces aquatiques relativement à sa technique de production différente de la pêche, s'apparente comme une alternative pour ces peuples lagunaires. Née au Bénin et encouragée entre 1994 et 1998 par le Centre de Recherche Océanologique, l'acadjaculture s'est alors propagée au fil des ans après l'année 2000 dans les villages de Dabou comme l'une des méthodes les mieux adaptées pour résorber le problème de la pêche lagunaire. L'étude dont l'objectif principal est de montrer le rôle de cette nouvelle technique dans le développement socioéconomique des zones rurales lagunaires en s'appuyant sur le cas des sous-préfectures de Toupah, vise également à attirer l'attention des élus locaux opérant dans les circonscriptions du système lagunaire ivoirien, sur les opportunités d'insertion sociale de leurs administrés, grâce à la promotion de l'acadjaculture. Pour y parvenir, l'étude à la fois qualitative et quantitative a consisté, sur une longue période (2019 et 2023), à recueillir les données à partir de la fouille documentaire et d'enquêtes de terrain. L'enquête sur le terrain s'est déroulée en trois phases (étapes) : l'observation de l'activité ; l'entretien avec les autorités coutumières et les agents du service des pêches de Dabou et de Toupah ; enfin, l'administration de questionnaire à 70 acteurs de l'acadja. Les données recueillies ont subi différents types de traitements selon leur nature. Le logiciel ArcGIS 10.3 a été utilisé pour les réalisations cartographiques (localisation de la zone d'étude), après le dépouillement des données par le biais de Sphinx.5. Les tableaux et graphiques ont quant à eux été réalisés par les logiciels Word et Excel. Les résultats obtenus de nos investigations montrent que 70 % des acteurs de la pêche pratiquent l'acadjaculture. Aussi, le revenu tiré de l'exploitation d'un enclos d'acadja de 6 mois atteint parfois une somme de 3 000 000 (trois millions) de francs CFA. Ces revenus permettent aux acteurs de se prendre en charge (construction de maison, scolarisation des enfants…) et de contribuer aux différents projets de développement du village. Toutefois, les difficultés auxquelles sont confrontés l'activité singulièrement, les conflits, la pollution, le vol et la destruction de la végétation exigent un appui et un encadrement des élus de la région des grand-ponts en vue d'un développement durable de l'acadjaculture et des villages qui l'abritent.

Mots-clés *: Côte d'Ivoire, zones rurales lagunaires, acadjaculture, développement socioéconomique*

Acadjaculture and development of rural lagoon areas of Côte d'Ivoire: case of the sub-prefecture of Toupah in the department of Dabou

ABSTRACT

Formerly considered an inexhaustible source of food and animal protein, lagoon areas have experienced a decline in their level of production in recent decades due to their overexploitation. Thus, fishing, which occupied a significant part of local populations, is now faced with the disappearance of aquatic species, a drop in its yield and its inability to supply urban markets with fish products. Acadjaculture, which presents itself as an activity for the preservation of aquatic species in relation to its production technique that is different from fishing, appears to be an alternative for these lagoon peoples. Born in Benin and encouraged between 1994 and 1998 by the Oceanological Research Center, the acadjaculture then spread over the years after the year 2000 in the villages of Dabou as one of the methods best suited to absorb the lagoon fishing problem. The study, whose main objective is to show the role of this new technique in the socio-economic development of rural lagoon areas based on the case of the sub-prefectures of Toupah, also aims to draw the attention of local elected officials operating in the districts of the Ivorian lagoon system, to the opportunities for social integration of their constituents, thanks to the promotion of acadjaculture. To achieve this, both qualitative and quantitative studies consisted, over a long period (2019 and 2023), of collecting data from literature research and field surveys. The field investigation took place in three phases (steps): observation of the activity; interviews with customary authorities and agents from the Dabou fisheries department; finally, the administration of questionnaires to 70 acadja stakeholders. The data collected underwent different types of processing depending on their nature. ArcGIS 10.3 software was used for mapping (location of the study area) while Sphinx.5 allowed to process the data collected. Excel software was used to create tables and graphs. The results showed that 70% of fishing stakeholders practice acadjaculture. Also, the income from the exploitation of a 6-month-old acadja enclosure sometimes reaches a sum of 3,000,000 (three million) CFA francs. This income allows the actors to support themselves (building a house, sending children to school, etc.) and to contribute to the various development projects in the village. However, the difficulties facing the activity, particularly conflicts, pollution, theft and destruction of vegetation, require support and supervision from elected officials in the Grand-Ponts region with a view to the sustainable development of acadjaculture and the villages that host it.

Keywords: Côte d'Ivoire, lagoon rural areas, acadjaculture, socio-economic development

INTRODUCTION

Selon la FAO (2010, p23) à la convention de Rome, il a été reconnu que l'aquaculture connaît depuis 30 ans un essor important et elle est le secteur alimentaire qui a connu la croissance la plus forte pour devenir solide et dynamique dans le monde entier. Cependant, on a parfois aussi observé qu'elle pouvait avoir des impacts importants sur l'environnement et des incidences sociales négatives. C'est pourquoi, à sa dix-neuvième session, tenue en mars 1991, le Comité des pêches de la FAO a recommandé l'élaboration d'urgence de nouvelles approches de la gestion des pêches et de l'aquaculture tenant compte des impératifs de conservation et de protection de l'environnement, ainsi que de considérations sociales et économiques. La FAO a été priée de préciser la notion de pêche responsable et d'élaborer un Code de conduite en vue de sa mise en œuvre. Dans cet élan d'une pêche responsable avec de nouvelles approches, plusieurs méthodes ont été adoptées. Parmi elles, l'acadjaculture qui s'est avérée efficace dans plusieurs pays dans le monde. Cette pratique, selon CRDI (1998), se retrouve aussi au Brésil, en Equateur, au Mexique, en Egypte, au Madagascar, au Cambodge, au Sri Lanka, au Bangladesh, au Bénin, etc.

En Côte d'Ivoire, plus particulièrement sur la lagune Ébrié, divers efforts sont entrepris par l'État et les populations riveraines pour parvenir à l'exercice d'une pêche responsable et durable. A cet effet, l'acadjaculture a été encouragée par le CRO en lagune Ebrié pour renforcer la production halieutique en régression. Cette technique demande l'utilisation des

amas organisés de branchages immergés en zone peu profonde, qui servent de support au développement des épiphytes et des micro-organismes et accroissent la productivité naturelle.
A Dabou, l'acadjaculture a été introduite à Pass avant de s'étendre aux autres villages comme Attoutou, Toupah, Cosrou et Mopoyème (DIARRASSOUBA D., 2016, p. 53). Elle s'est imposée progressivement aux pêcheurs à partir des années 2000 et va connaître un succès incontestable sur l'ensemble de la lagune Ebrié. Sa forte utilisation de nos jours mérite que l'on se pose une question sur sa contribution réelle sur le développement socioéconomique des villages riverains.
Cet article s'intéresse à cet effet sur le rôle de l'acadjaculture dans le développement socioéconomique des zones rurales lagunaires proches de la Sous-préfecture de Toupah.
La collecte et le traitement des données se sont faits à travers des outils et des méthodes

1-Méthodes et outils de recherche

Située dans la région des grands ponts, la Sous-préfecture de Toupah fait partie des trois (3) Sous-préfectures du département de Dabou. Elle est composée de dix (10) villages, dont six (6) situés au bord de la lagune Ebrié. Ces six villages lagunaires de la Sous-préfecture de Toupah sont : Toupah, Niamiambo, Niguinanou, Pandah, Dabouli et Cosrou, comme le montre la figure 1 suivante.

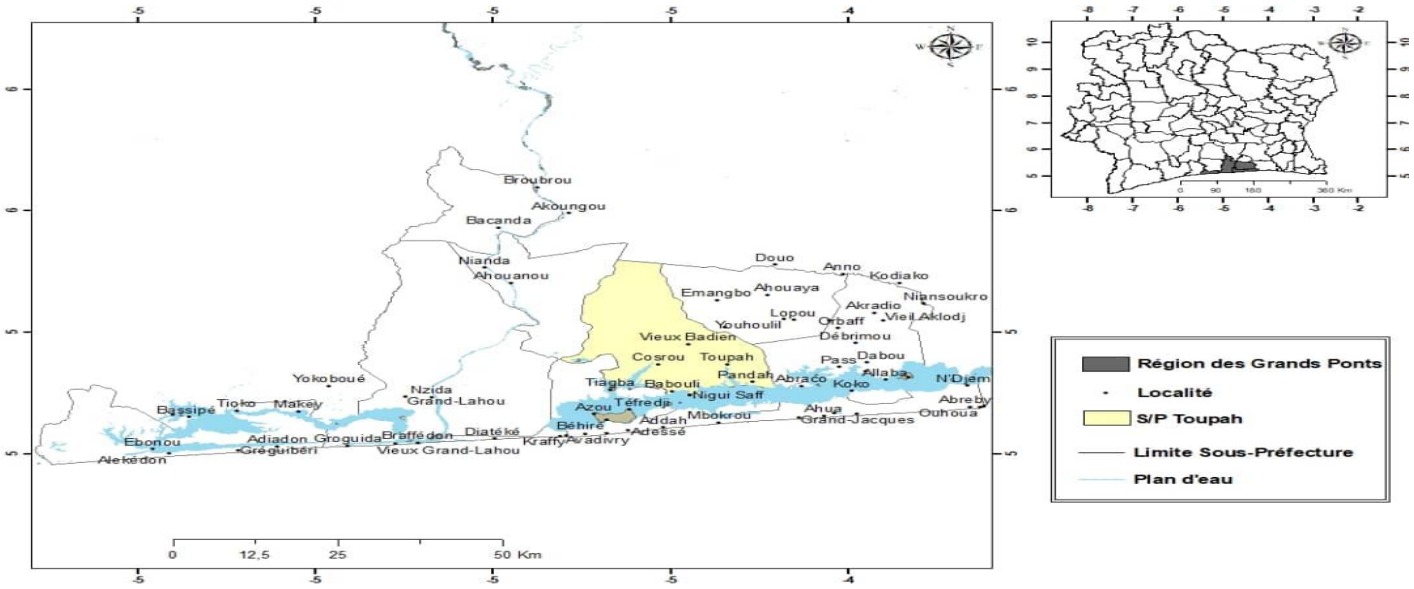

Figure 1 : Localisation de la Sous-préfecture de Toupah
Source : Koffi et *al*, 2023

La présente étude vise à montrer le rôle de l'acadjaculture dans le développement socioéconomique des zones rurales lagunaires en s'appuyant sur le cas de la sous-préfecture de Toupah.
Pour cette étude, deux techniques de collecte de données ont été utilisées : la fouille documentaire et l'enquête de terrain. Concernant la fouille documentaire, des articles scientifiques, des rapports d'activités, des thèses et les mémoires ont été consultés. Dans ces documents, plusieurs sujets ont été abordés. On peut citer parmi ces sujets : la pratique de l'acadjaculture, sa contribution au développement socioéconomique et ses effets néfastes sur la lagune et l'environnement.

Selon les responsables des services de pêche de Dabou et Toupah, il n'existe pas pour l'instant de statistiques des effectifs des acadjaculteurs dans les villages lagunaires du département de Dabou. Pour avoir leur effectif total dans les différents villages lagunaires de la Sous-préfecture de Toupah, il a fallu faire un recensement des acadjaculteurs avec l'aide des responsables des acteurs de chaque village. Ce recensement, fait entre le 15 octobre et le 20 novembre 2023, a permis d'identifier 700 acteurs dans les six (6) villages enquêtés. Ces six villages sont : Toupah, Niguinanou, Niamiambo, Dabouli, Cosrou et Pandah. Ainsi avons-nous décidé de travailler avec les 10 % de ces derniers. On a alors travaillé avec 70 acteurs repartis dans ces six (6) villages pris comme échantillon. Les logiciels Sphinx.5 et Excel ont servi à établir des tableaux et des graphiques. Le logiciel ArcGIS 10.3 a été utilisé pour réaliser des cartes.
L'analyse et le commentaire des cartes, tableaux et photographies ont donné trois résultats.

2- Résultats

2.1-L'ACADJACULTURE EN LAGUNE EBRIÉ : UNE MÉTHODE PRODUCTIVE AU SECOURS D'UNE PÊCHE RÉGRESSANT DANS LES ZONES RURALES LAGUNAIRES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOUPAH

La pratique de l'acadjaculture a été très vite soutenue par le CRO en lagune Ebrié entre 1994 et 1998 pour renforcer la production halieutique. Elle s'avère comme pratique responsable et durable dans la préservation de lagune et la faune aquatique. Les récoltes des enclos d'une durée de six mois ou un an s'avèrent très productives. Nous avons sur l'image ci-dessous la récolte d'un enclos de six mois à Toupah en 2023 qui a donné une quantité de 1800 kilogrammes.

Photo 1 : Vue de la production d'un enclos d'acadja à Toupah en 2023
Source : Koffi et *al*, 2023

Cette image illustre l'exploitation en cours d'un enclos d'acadja à Toupah en 2023. Cette étape s'est effectuée avec 15 exploitants. Cet enclos a une durée de 6 mois avant son exploitation.

2.2-UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE DE L'ACADJACULTURE AU DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DES ZONES RURALES LAGUNAIRES PROCHES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOUPAH

L'acadjaculture joue un rôle économique et social prépondérant dans le développement socioéconomique des zones rurales lagunaires Ebrié de la Sous-préfecture de Toupah.

 ISSN 1817-5589

Au niveau de la création d'emploi, depuis l'adoption de la technique de l'acadja dans les villages lagunaires de Toupah, le nombre des acteurs n'a fait que croître, comme le montre le tableau I ci-dessous.

Tableau I : Estimation de l'évolution de l'effectif des acadjaculteurs dans la Sous-préfecture de Toupah de 2018 à 2021.

	Années				
Localités	Début de l'activité	2018	2019	2020	2021
Toupah	2000	105	120	140	200
Cosrou	1999	100	125	135	180
Dabouli	2007	110	115	130	170
Nigui Nanou	2010	10	20	30	60
Niamiambo	2010	25	30	40	50
Pandah	2011	15	25	35	40
Total	-	365	435	510	700

Source : Nanan et *al*, 2023

L'acadjaculture se révèle dans ces différents villages comme une activité créatrice d'emplois, puisque le nombre des acteurs augmente chaque année. Nous sommes passés de 365 acteurs en 2018 à 700 acteurs en 2023, soit approximativement le double dans presque trois (3) ans. La principale raison de cette montée fulgurante du nombre d'acteurs est liée aux revenus très élevés de l'exploitation d'un enclos en six mois ou un an.

Au niveau de l'économique, l'acadjaculture est une source de revenu des acteurs dans la Sous-préfecture de Toupah. Selon le rapport des premiers acteurs, le revenu de l'exploitation pouvait atteindre trois millions de francs CFA par exploitation d'un enclos. Au regard de ce profit, comparé au revenu des pêcheurs en six mois, l'acadja se révèle alors comme une pratique avantageuse économiquement. Le tableau II ci-dessous témoigne de l'estimation du revenu généré après l'exploitation d'un enclos dans la sous-préfecture.

Tableau II : Estimation du profit généré après l'exploitation d'un enclos d'acadja dans les villages en 2023

Revenu minimal en franc CFA		Revenu maximal en franc CFA	
En 6 mois	Annuel	En 6 mois	Annuel
500.000 à 3 000 000	1.000.000 à 4 000 000	1.000.000 à 4 000 000	4.000.000 à 8 000 000

Source : Sékongo et *al*, 2023

Après investigations, il faut noter que l'acadjaculture procure un revenu non négligeable en fonction de la durée de l'activité dans la sous-préfecture de Toupah. Il ressort de ce tableau qu'un enclos d'acadja peut générer au minimum un revenu allant de 500 000 FCFA et, au maximum, 3 000 000 FCFA. Cependant, un enclos d'acadja d'une durée d'un an peut rapporter un revenu minimal de 1 000 000 FCFA et maximal de 8 000 000 FCFA. Ces revenus ont permis aux acteurs d'améliorer leur condition de vie.

L'acadjaculture est aussi une source importante d'amélioration du cadre de vie des acteurs. Dans les investigations, 55 % des acteurs ont bâti des maisons grâce aux revenus tirés de l'acadjaculture comme le témoignent les images ci-après.

Planche photographique 1 : Vue de deux maisons bâties grâce au revenu tiré de l'acadja à Niamiambo et à Cosrou en 2023

Source : Koffi et *al*, 2023

Sur cette première image, une maison en terre battue a été bâtie grâce au profit tiré de l'acadja évalué à 650 000 F CFA à Niamiambo.

Cette habitation moderne 2 appartient à un acadjaculteur à Cosrou. Une maison bâtie grâce au revenu généré par l'acadja. Elle a été évaluée à (1 800 000) un million huit cent mille francs CFA. En plus des maisons construites, les acteurs ont réalisé plusieurs projets importants comme le montrent l'image 2 et la planche photographique 2.

ISSN 1817-5589

Photo 2 : Une boutique bâtie grâce au revenu tiré de l'acadjaculture
Source : Koffi et *al*, 2023

Sur cette, on trouve un jeune acadjaculteur qui a fondé sa boutique à hauteur de 1 500 000 F CFA.

Planche photographique 2 : Une broyeuse motorisée et une moto obtenues grâce à l'acadjaculture à Dabouli
Source : Koffi et *al*, 2023

Cet acadjaculteur sur cette photo, très doué dans la technique à Dabouli, s'est offert une moto d'une valeur de 450 000 FCFA, une broyeuse de manioc de 1 500 000 FCFA, a acquis un terrain de 1 000 000 FCFA à Dabou et d'autres biens. Et ceci grâce à l'exploitation de son enclos d'acadja qui lui a rapporté 8.000.000.F CFA en 2020.

Les revenus de l'acadjaculture sont encore utilisés dans les soins de santé et la scolarisation des enfants. Le tableau III ci-après indique la contribution des revenus tirés de l'activité dans la scolarisation et la santé des acteurs des différentes localités.

Tableau III : Utilisation du revenu tiré de l'acadja par acteur ayant en moyenne 5 enfants par village en 2021

	Soins de santé en F CFA		Scolarisation en F CFA	
Localités	Nombre d'enfants	Revenu pour les soins	Nombre d'enfants	Revenu pour la scolarisation
Toupah	5	200 000	1	2.500.000
Cosrou	5	100 000	3	500 000
Dabouli	5	100 000	3	600 000
Nigui Nanou	5	50 000	2	450 000
Pandah	5	40 000	1	400 000

Source : Nanan et al, 2023

L'acadjaculture participe activement à la scolarisation et à la prise en charge sanitaire de leurs enfants comme le montre le tableau ci-dessus. Ici, il est pris comme référence les responsables d'acadja dans chaque village ayant au moins cinq enfants.

On relève aussi l'acquisition des biens ménagers tels que les groupes électrogènes, les postes de télévision et les réfrigérateurs (pour la conservation des produits exploités).

Au niveau de l'alimentation, les poissons capturés dans les acadjas sont de plus en plus sollicités dans les ménages et les restaurants à Dabou. Les poissons bien nourris et protégés dans les enclos sont considérés comme « les produits bio », selon les consommateurs.

L'acadjaculture constitue une source importante de revenu dans les caisses du village. Le tableau IV en dessous montre l'estimation de la contribution du revenu dans le budget dans chaque village en 2021**.**

Tableau IV : Estimation de la contribution du revenu dans le budget dans chaque village en 2021

Localités	Somme versée au village par exploitation en F CFA	Nombre d'acteurs	Somme annuel dans chaque village En FCFA
Toupah	30 000	160	4.800.000
Cosrou	30 000	150	4.500.000
Dabouli	15 000	150	2.250.000
Niguinanou	15 000	60	900 000
Niamiambo	15 000	50	750 000
Pandah	15 000	40	600 000

Source : Koffi et al, 2023

A travers ce tableau, on note que dans les villages, une redevance est imposée à chaque acadjaculteur après chaque exploitation. Cette redevance diffère d'un village à l'autre, comme

 ISSN 1817-5589

l'indique ce tableau ci-dessus. Ainsi les caisses des villages sont véritablement alimentées par les redevances payées par les acadjaculteurs.

2.3- L'ACADJACULTURE, UNE ACTIVITÉ EN PROIE À DE MULTIPLES DIFFICULTÉS DANS LES ZONES RURALES LAGUNAIRES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOUPAH

L'acadjaculture est une activité confrontée à des tensions spécifiquement liées à l'appropriation des portions lagunaires, et présente des effets néfastes sur l'environnement. L'acadjaculture dans les zones rurales lagunaires Ebrié de Toupah est confrontée à de nombreux conflits. Ces dernières années, l'acadjaculture a été une activité considérée comme une véritable source de conflits à dans les zones rurales de Toupah. En effet, la pêche en lagune est confrontée à une baisse de la production qui s'est répercutée sur l'économie des pêcheurs. L'acadjaculture devenue plus rentable économiquement a entrainé 70 % des pêcheurs du village dans cette activité. Cette ruée vers une nouvelle technique de production plus rentable se solde par une forme d'appropriation des portions de la lagune. Il faut comprendre que pour mettre en place un enclos d'acadja, il est nécessaire de répertorier une zone calme. Cette zone doit être à l'abri de toute activité de pêche et autre forme de capture. Ainsi, cette portion, après la pose de l'enclos, est constamment surveillée par le propriétaire. Plusieurs mesures de protection de l'enclos sont envisagées pour éviter les vols et la pollution de l'espace par les clandestins. On assiste alors à une prolifération d'enclos sur l'espace lagunaire. Ces zones sont interdites de toutes autres formes de pêche. La portion lagunaire destinée au village est ainsi départagée entre un groupe de personnes « acadjaculteurs » du village. L'activité de pêche proprement dite est de moins en moins réduite sur le plan d'eau, car l'espace d'exercice est aussi réduit. Les tensions se multiplient donc sur la lagune entre pêcheurs et acadjaculteurs et entre acadjaculteurs. Les acadjaculteurs jugent les pêcheurs de voleurs et pollueurs clandestins dans leurs enclos. Quant aux pêcheurs, ils pensent que la portion de la lagune ne doit pas faire l'objet d'appropriation. Finalement, en réponse à ces tensions, un décret est pris par les autorités coutumières depuis 2021 pour suspendre toute activité d'acadjaculture à Dabouli, à Cosrou, à Niguinanou… A cet effet, plusieurs tentatives de règlement des conflits ont été menées pour reprendre cette activité porteuse, responsable et équitable en cette année 2024.

Au niveau de la pollution, la lagune est confrontée à des rejets des produits toxiques par les pêcheurs clandestins pour la pêche chaque année dans presque la majorité des villages riverains du département de Dabou. Cette forme de pollution dans la lagune n'épargne pas les enclos, ce qui met à mal l'activité. Aussi, l'installation d'enclos d'acadja nécessite des branchages d'arbres et des bambous de chine. Ces bambous de Chine, les branchages et même les pneus utilisés pour le fonctionnement de l'acadjaculture une fois l'exploitation de l'enclos faite, sont laissés dans le fond lagunaire. Les débris de ces matériels laissés se décomposent, obstruent les fonds lagunaires donnant la couleur noirâtre à la lagune. La décomposition de ces matériaux dans le fond perturbe les espèces qui, confrontées au manque d'oxygène, sont soumises à l'intoxication. Les résultats obtenus ont été discutés.

Discussion

L'adoption de l'acadja est intervenue après régression de la production des ressources halieutiques en lagune Ebrié débutée en 1981 qui s'est renforcée à la fin des années 90. Cette affirmation est semblable à celle ABOYA N (2011, p237), K.A. AKA (2010, p.58), Koffi et *al* (2020 a p7). Selon ABOYA N (*op. cit.*), *« Plusieurs raisons ont motivé l'adoption de l'acadja en tant que pratique aquacole artisanale en lagune Ébrié. La lagune Ébrié a été l'objet d'une*

pêche abusive et incontrôlée pendant longtemps. Selon les statistiques existantes, on observe que d'année en année la production des pêches est en constante décroissance. Ce constat a entrainé un abandon progressif de la pêche chez les villageois riverains à la lagune Ébrié. Aussi, les lagunaires habitués à la pêche et n'ayant pas les moyens d'une aquaculture moderne et onéreuse vont s'intéresser à cette nouvelle forme de pêche appelée l'acadja ». K. A. AKA, *(op. cit.*) révèle une régression de la production halieutique dans l'espace lagunaire de Dabou. Ainsi, les fournitures annuelles du poisson frais sur le marché de Dabou qui était de 3177 tonnes, en 2008, selon la Direction départementale de la production animale et des Ressources halieutiques de Dabou. En plus, le volume total de poissons à Dabou et à Songon est passé de 136,85 tonnes, en 2005, à 80,91, en 2008, soit une réduction de 41 %, en 3 ans. Il en est de même pour le volume de crabe qui est passé de 243,55 tonnes, pour les deux localités, en 2005, à 135,76 tonnes, en 2008, soit une baisse de 44 %. Enfin, le tonnage de crevettes connaît la même chute : 387,2 tonnes, en 2005, à 233,8 tonnes, en 2008. Ce qui correspond à une baisse de 39 % (K.A. AKA, *op. cit.*). Selon KOFFI (*op. cit.* p. 7), l'une des raisons de la baisse est l'utilisation fréquente, dans ces vingt dernières années, des méthodes et engins de pêche prohibés, à cause de leur effet dévastateur sur les stocks d'espèces halieutiques disponibles.

En outre, la pratique de l'acadjaculture a contribué à l'amélioration des conditions de vie économique et sociale des acteurs à Dabouli. Cette idée corrobore l'affirmation de DIARRASSOUBA (2016, p61), TANO et *al* (2022, p 13-14) et KOFFI et *al* (2023, p 10-11). Selon Diarrassouba (*op. cit.*), les revenus tirés de l'exploitation d'un enclos d'acadja génèrent des gains substantiels aux pêcheurs. Cette idée est aussi soutenue par l'étude de ANOK K. P. et ABOYA N. (2011) qui révèlent qu'une seule campagne d'acadja donne un gain d'environ 2 800 000 FCFA. Pour sa part, TANO et *al* (*op. cit.*) ont révélé que : « *Malgré les revenus généralement inférieurs au SMIG ivoirien, les acteurs utilisent leurs revenus pour satisfaire des besoins individuels, familiaux et investir dans l'habitation et l'agriculture pour améliorer leur condition de vie ».* Quant à KOFFI et *al* (*op. cit.*), l'exploitation des réserves villageoises contribue à réhabiliter les infrastructures et équipements (écoles, églises, électricité et eau courante) des villages tels que Dabouli, Tiaha et Taboutou. Ces affirmations vont à l'encontre de l'étude menée par SOUSSOU O (2013, p140) et KAKOU S (2013, p156) et KOFFI J (2020 a, p10). Quant à SOUSOU O (*op. cit.*), l'acadja est devenue ces dernières années peu rentables d'où son incapacité à améliorer la condition de vie des populations. Cela est renchéri par les dires d'un acteur en ces termes : « Le *« acadja ne nourrit plus aujourd'hui. Dans le passé, en six mois, je dégageais un bénéfice de 3 millions F CFA, maintenant, tu ne peux même pas avoir 700 000 F CFA* ». Pour KAKOU S (*op. cit.*, p156), affirme qu'il y a à Grand-Bassam, une faible contribution de la pêche à la transformation des espaces, d'autant plus que les infrastructures servant à l'écoulement des produits de la pêche sont peu viables. KOFFI J (*op. cit.*) abonde dans le même sens en affirmant que : « *les revenus se sont amenuisés avec le temps concomitamment à la chute des captures. De ce fait, l'édification des habitations modernes, grâce aux revenus tirés de la pêche, parait moins évidente, en raison de la baisse de la production. La baisse des rendements de la pêche ne permet plus aux pêcheurs de construire les habitations de qualité moderne* ». Cependant, bien qu'important dans la vie des populations, l'acadjaculture est une véritable source de tensions sur la lagune Ebrié. En effet, l'acadjaculture est vue comme activité d'appropriation de la lagune. Cette affirmation est semblable à celle de SOUSSOU O (2013 p139), NANAN K (2012 p.266), KOFFI et *al* (2020 c, p15). « *L'implantation des pêcheries permanentes peut se faire en principe en tout point du plan d'eau, même dans le voisinage immédiat de villages tiers. Des oppositions peuvent alors intervenir, de sorte qu'en pratique, des zones traditionnelles, périphériques, imprécises et limitatives peuvent intervenir. Une autorisation est alors requise ; elle est révocable* » (à rapprocher de la jurisprudence des 150 mètres établie en 1958 par le tribunal coutumier d'Abomey-Calavi) SOUSSOU O (*op. cit.*, p147). Quant à KOFFI et *al* (*op. cit.* p15), *« l'installation des fermes acadjas est aussi une source de dissension entre pêcheurs. L'acadjaculture est une pratique qui est difficilement acceptée par toutes les populations riveraines dans notre espace d'étude, car elle est devenue une forme*

 ISSN 1817-5589

d'appropriation individuelle de la lagune. Cette pratique plus rentable commence à prendre un essor fulgurant dans les villages tels que Dabouli, Gboyo et certains villages n'ayant pas été comptés parmi nos localités d'enquête telles que Bodou, Tefredji, Nigui-Saff ; Mopoyem, Pkass et bien d'autres. En effet, les espaces circonscrits par les acadjaculteurs sont interdits de toutes activités ». De son côté, NANAN K (*op. cit.*) révèle que : *« le matériel intervenant dans l'implantation des cages et Acadja (pneus, bambou, bois, etc.) favorise le développement du phytoplancton, à proximité des cages et provoque également le déplacement des pêcheurs vers ces structures de production. Ce comportement des pêcheurs est pourtant loin d'être illégal, si l'on se réfère à la définition exprimée par* CORMIER-SALEM (1995), *selon laquelle en matière de production halieutique, la ressource n'est appropriée que lorsqu'elle est capturée. Mais, la volonté manifeste des pêcheurs à la capture des espèces non sédentaires provoque d'énormes conflits avec les promoteurs de l'aquaculture lagunaire. Ils opposent généralement éleveurs allogènes et pêcheurs autochtones. D'un côté, nous avons les aquaculteurs qui expriment leur indignation par le fait qu'ils louent la portion d'eau et qu'ils ne peuvent accepter que des pêcheurs, quelles que soient leurs origines, opèrent à proximité* ».

En plus, l'acadjaculture contribue de façon néfaste à la dégradation de l'environnement forestier à Dabouli. Cette assertion est identique à KOUDOU D (2012 p) SOUSSOU O (2013, p143) et KOFFI J (2021, p 248-249 et 283). KOUDOU D (*op. cit.*) et KOFFI (*op. cit.*) abondent dans le même sens et affirment que l'acadja est une pratique néfaste sur l'environnement forestier.

Conclusion

L'activité d'acadja présente de véritables impacts dans le développement socioéconomique du village de Dabouli. D'abord, l'activité acadjacole joue un rôle prépondérant dans la vie économique et sociale des acteurs. Elle améliore le revenu des acteurs puisque l'exploitation d'un enclos de 6 mois peut rapporter une somme oscillant entre 3 et 5 millions de francs CFA. Ces revenus concourent à la mise en place des projets personnels tels que les habitations, le transport, l'agriculture et bien d'autres. Cependant, cette activité à Dabouli constitue une véritable source de conflits entre pêcheurs et acadjaculteurs. En plus, l'acadjaculture est confrontée à plusieurs difficultés dans sa mise en place et constitue même un danger pour l'environnement forestier de Dabouli.

Références bibliographiques

ABOYA Narcisse, 2011, *Étude géographique de l'aquaculture dans les lagunes de la Côte d'Ivoire : Exemple de la lagune Ébrié,* thèse de doctorat Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/Côte d'Ivoire

ABOYA Narcisse, KOFFI Kouadio Jacques et ANOH Kouassi Paul ,2020 b, « Tensions dans la gestion de l'espace lagunaire et développement de la pêche en régions ouest de la lagune Ebrié » GéoVision, Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales, département de Géographie _Université Alassane Ouattara _ ISSN : 2707 – 0395

AKA Kouadio Akou, 2009, « Contribution du transport lagunaire et des activités induites au développement du département de Dabou », *in GEOTROPE*, n° 1, 2010, 14 p.

ALLA Kouadio ,2012, *L'avenir de la pêche en pays adjoukrou : prospectives*. Thèse de doctorat : Avenir de la pêche en pays adjoukrou », Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/Côte d'Ivoire

ANOH Kouassi Paul, 2007, *Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes, 334 p

CORMIER-SALEM Marie-Christine, (1993*), « Appropriation des ressources, enjeux fonciers et espace halieutique sur le littoral ouest Africain, Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest, pouvoir, mobilités et marchés »*, édition Karthala, pp. 205-229.

DIARRASSOUBA Dramane (2016), *Pêche artisanale en lagune Ebrié : le village de Mopoyème, mémoire de master Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan/Côte d'Ivoire,*

DOSSO Yaya, 2019, Contribution du commerce du poisson à l'Aménagement de l'espace à Adiaké et à Sassandra, thèse de doctorat de géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, 326 p.

FAO (2010, p. 23*), Directives techniques pour une pêche responsable*, supl.2, add. 2

KAKOU Yao Sylvain Charles (2013), *pêche et développement socioéconomique à Grand-Bassam et Bingerville,* Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan/Côte d'Ivoire p156

KOFFI Kouadio Jacques (2021), *pêche et développement socioéconomique du secteur ouest de la lagune Ebrié.* Thèse de doctorat, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/Côte d'Ivoire,

KOFFI Kouadio Jacques, ANOH Kouassi Paul, ZRAN Gonkanou Marius, 2020 a, « Impact de la baisse de la production des ressources aquatiques dans les localités riveraines du département de Dabou *»*. Revue de sciences géographiques, Environnement et d'Aménagement, publié par le Laboratoire Géographique, Environnement, Aménagement (LAGEA), Université Marien NGOUABI, 2020 (4é année), n° 7, vol. IV, 1-14p.

KOFFIÉ-BIKPO Céline. Yolande., 2001. « Les conflits de pêche en Côte d'Ivoire », Géotrope, Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 1, Presses Univ. de Côte d'Ivoire, p. 29-40

KOUADIO Nanan Félix, 2012, *Enjeux fonciers et expansion aquacole sur le littoral*, thèse unique de Doctorat, Université de Cocody, Abidjan, 352 p

KOUADIO Nanan Kouamé Felix, (2015), « Conflits autour de l'exploitation et de la gestion des lagunes ivoiriennes : Cas du secteur est de la lagune Ébrié », Revue de Géographie Tropicale et d'environnement (GEOTROPE), n° 1, Abidjan, EDUCI, pp. 77-89.

KOUDOU Dogbo, 2012*, Pêche et développement socioéconomique : cas de la Sous-préfecture de Taabo (Côte d'Ivoire),* thèse unique de Doctorat, Université de Cocody, Abidjan, 352 p

MELESS Esmel Philippe, 2013, *Pêche en pays Adjoukrou,* mémoire de Master, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/Côte d'Ivoire

PLIYA Jean, 1980, « La pèche dans le sud-ouest du Bénin ». *Agence de coopération culturelle et technique, Paris.* 296 p.

SOUSSOU Ogbo Lazare (2013), *La mobilité des populations dans le complexe fluvio lagunaire de la basse vallée de l'Ouémé au Bénin, en Afrique de l'Ouest.* Thèse de doctorat unique

TANO Kouassi, DOSSO Yaya, KONAN Kouadio Justin & ANOH Kouassi Paul (2022) « Impact socioéconomique de l'exploitation des ressources halieutiques sur la vie des communautés de la filière pêche à Hébé, un village lagunaire de la Sous-préfecture de Bonoua (Côte d'Ivoire) », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 14 » pp : 123-141.

WEIGEL Jean. Yves, 1989 : *La commercialisation du poisson en pays lagunaire ivoirien.* Paris, Ed. ORSTOM, Etudes et Thèses. p138.

 ISSN 1817-5589

WELCOMME R.L., 1972: "*An evaluation of the acadjas method of fishing as practiced in the coastal lagoons of Dahomey (West Africa)",* J. Fish. Biol., 4 : pp. 39-55.

ZRAN Gonkanou Marius, KOFFI Kouadio Jacques et ANOH Kouassi Paul (2020 c), « Pratiques *halieutiques et durabilité de la pêche dans le secteur ouest de la Lagune Ebrié ».* GéoVision, Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara _ ISSN : 2707 – 0395 Copyright @ Juin 2020, pp329-340.